

PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE LOCATION

SEPTEMBRE 2020

Nos équipes à vos côtés

Nos équipes sont heureuses de vous retrouver, mêmes masquées ! En cette rentrée pas comme les autres, **nous avons à cœur de prendre soin des personnes qui nous entourent, en continuant à faire preuve de vigilance**. C'est ce que font chaque jour les équipes Foncia, en appliquant [les consignes](#) qui encadrent toutes leurs interactions avec vous : dans nos agences, pour une visite ou un état des lieux, en assemblée générale... Elles sont également joignables par e-mail, au téléphone ou via le site clients [MyFoncia.com](#).

Prenez soin de vous, nous prenons soin de votre location.

À VOTRE SERVICE

Perdez vos clés, pas votre calme

Si cette rentrée est synonyme de nouvelle ville ou de nouveau quartier, vous n'avez pas forcément de personne de confiance à qui confier vos clés en cas de souci. Pourtant, perdre ou oublier son trousseau, ça peut arriver même quand on vient d'emménager !



Pour votre confort et votre tranquillité, Foncia propose à ses locataires de bénéficier 24h/24, 7j/7 du service d'assistance perte de clés, porte claquée de son partenaire SecurKeys. Il vous permet de **faire garder un double de vos clés de logement et/ou de véhicule** de manière 100 % sécurisée et anonyme.

En cas de perte ou d'oubli de vos clés, un agent de sécurité agréé vous restitue ce double entre une heure et trois heures après votre appel (sous réserve d'éligibilité de la zone), à l'adresse de votre choix, partout en France, même la nuit et les jours fériés, à un tarif négocié.

Vous pouvez souscrire à ce service à tout moment en vous connectant à la rubrique « Offres et services » de [votre espace client MyFoncia](#).

LA VIE DE VOTRE LOCATION

Les gestes barrières collectifs restent de rigueur

Le confinement paraît déjà loin, l'été est passé par là, et les vacances nous ont changé les idées. Pourtant, le coronavirus circule toujours, et nous devons continuer à **faire preuve de vigilance et de considération** en cette période de rentrée.



Même si le port du masque n'est pas obligatoire dans les parties communes d'un immeuble, la meilleure des solutions pour vous protéger, protéger vos proches et limiter la propagation du virus est de **continuer à respecter les mesures barrières et la distanciation physique** :

- lavez-vous les mains très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique),
- utilisez vos coudes ou vos clés pour les contacts dans les parties communes (digicodes, poignées, boutons, interrupteurs...),
- ne partagez pas l'ascenseur et privilégiez les escaliers pour garder vos distances,
- saluez vos voisins ou votre gardien sans leur serrer la main ou les embrasser,
- portez un masque dès que les circonstances l'exigent, en couvrant bien votre nez.

LA QUESTION PRATIQUE

Quelle est la différence entre une caution et un dépôt de garantie ?

La caution et le dépôt de garantie ont en commun de viser à protéger les propriétaires. La caution permet de **sécuriser les loyers**, au cas où ils ne seraient plus payés par les locataires. Dans cette situation, c'est la personne qui s'est portée caution qui devra les verser.



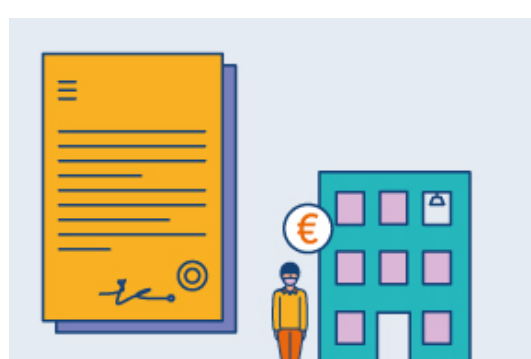
Le dépôt de garantie est une somme versée par les locataires et bloquée sur un compte, qui servira éventuellement à **couvrir les frais de remise en état** après l'état des lieux de sortie. Le montant équivaut à un mois de loyer pour un logement vide, et deux mois pour un bien loué meublé.

À écouter : [un extrait](#) de l'émission *On parle Immo* sur Sud Radio qui explique la différence entre caution et dépôt de garantie.

LA RÉGLEMENTATION DÉCRYPTÉE

Réforme des APL

La [réforme des aides personnalisées au logement \(APL\)](#) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle vise à déterminer de façon plus juste le montant d'APL à verser en fonction de la situation des allocataires et de la réalité de leurs ressources.



Pour cela, **le nouveau mode de calcul prend en compte les ressources des allocataires pour les 12 derniers mois** au moment du calcul de leurs droits, au lieu des revenus de l'année N-2. Il permet également d'ajuster ces aides tous les trois mois. Pour les étudiantes et les étudiants, un forfait est mis en place afin de garantir une égalité de traitement.

LA TENDANCE IMMO

La pierre, valeur refuge ?

Loeiz Bourdic, directeur de PriceHubble France, partage son analyse de la situation actuelle du marché immobilier. Partenaire de Foncia, [PriceHubble](#) est une société spécialisée dans le big data et l'intelligence artificielle qui développe les solutions digitales d'estimation et d'analyse immobilière les plus fines du marché.



« Malgré un début de stagnation des prix suite à la crise sanitaire, **la pierre continue à jouer pleinement le rôle de valeur refuge**, par opposition aux placements financiers, beaucoup plus volatils sur les derniers mois.

Il n'y a, à vrai dire, pas eu d'évolution notable des principaux paramètres qui impactent la décision d'investir dans un projet immobilier : conditions économiques, pouvoir d'achat et taux d'intérêt sont restés relativement stables.

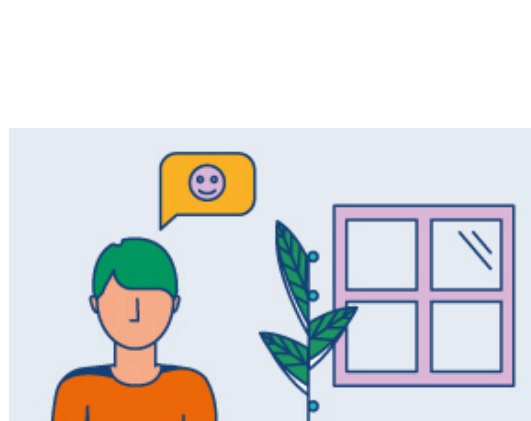
Du côté du pouvoir d'achat immobilier des Français, tout dépendra de l'ampleur de la crise économique que nous vivons – ou du moins diminuées – les mesures d'aide accordées par le Gouvernement à l'égard des ménages. Du côté des taux d'intérêt, **les conditions de crédit restent très favorables**, même si de nombreux professionnels remontent un durcissement des règles de financement (notamment sur les apports et les ratios d'endettement).

Dernier élément : l'épargne ! Les niveaux de collecte battent depuis plusieurs mois tous les records. Combinée aux dispositifs fiscaux avantageux toujours en place, cette épargne pourra servir dans un futur plus ou moins proche à financer les projets immobiliers des intéressés. »

#àDOMICILE

Comment minimiser son empreinte énergétique numérique

Toujours connectés, ordinateurs, smartphones ou consoles peuvent devenir particulièrement énergivores si on n'y prête pas attention. **Voici quelques conseils pour un télétravail et un divertissement responsables**.



Pour mitiger l'impact environnemental de la navigation et des recherches sur internet, enregistrez en favoris les sites que vous visitez régulièrement. Vous pouvez également suspendre ou fermer les onglets des pages que vous n'utilisez pas.

Le stockage des données dans le cloud présente de nombreux avantages, mais **l'empreinte énergétique des data centers n'est pas neutre**. Pensez donc à trier régulièrement vos fichiers et vos e-mails, et à vider votre dossier « Éléments supprimés ».

Une fois votre tableau budgétaire rempli ou la partie finie, plutôt que de mettre votre ordinateur ou votre console en veille, prenez le temps de les éteindre. Autre geste utile, débrancher les divers chargeurs après utilisation.

Découvrez ou partagez d'autres bonnes idées sur notre [compte Instagram](#) #àDOMICILE.

LA FAQ

Nos réponses à vos questions

Comment se connecter à MyFoncia ?
Comment organiser une visite de bien ?
Comment passer au paiement en ligne ?
Retrouvez nos réponses à vos principales questions sur [foncia.com](#).



RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter info@emailing.foncia.fr à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo@foncia.com.

Merci de ne pas répondre à ce message car votre réponse ne pourra pas être traitée.